

# Continentalisation

Notes et Études en EPI  
Mai 2000

---

## La globalisation et l'économie politique internationale

**Christian Deblock**



**Groupe de recherche sur  
l'intégration continentale**

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
C.P.8888, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8

<http://www.unites.uqam.ca/gric>

La globalisation est l'occasion de repenser nos cadres de pensée en économie politique internationale.<sup>1</sup> Deux approches concurrentes existent en effet. La première repose sur l'idée que l'économie mondiale est un système composé d'États en interaction les uns avec les autres ; la seconde, sur l'idée que l'économie mondiale est le résultat d'un processus d'intégration des multiples réseaux d'échange sous l'effet des forces de la concurrence. Je voudrais développer trois idées dans les pages qui suivent : tout d'abord, que ces deux approches sont irréconciliables ; ensuite, et pour cette raison, que l'économie politique internationale ne peut être définie comme étant à l'interface de l'économie et du politique ; enfin, que l'économie politique doit, pour dépasser cette dichotomie, intégrer les institutions à son objet.

## **Deux visions de l'économie mondiale**

S'agissant de définir ce que l'on peut entendre par économie mondiale, deux écoles de pensée se sont toujours opposées en économie politique et ce, sans qu'il n'ait jamais vraiment été possible de les réconcilier malgré les nombreuses tentatives faites dans ce sens de part et d'autre. Une première approche consiste à définir l'économie mondiale à partir des différentes unités nationales qui la composent, étant entendu, que pour différentes que soient ces unités les unes des autres, les liens commerciaux, notamment, qui les unissent font du tout un système. Vu sous cet angle, parler "des transformations de l'économie mondiale" ou encore de "la vie économique du monde", revient à parler principalement de deux choses : de la place des différentes économies nationales, des grandes puissances, en particulier, à l'intérieur de ce système, d'une part ; des formes et des évolutions que prennent les relations à l'intérieur de ce système, d'autre part. Dans ce qui n'est en fait que géoéconomie du monde, deux approches sont de la sorte possibles. Une première approche, qui tire ses origines conceptuelles du système d'économie nationale de List revu et corrigé par la géopolitique de Ratzel, privilégiera l'analyse spatiale et débouchera sur la théorie des pôles avec ses multiples variantes, la théorie centre-périphérie de Prebisch ou la théorie des économies-monde de Braudel, par exemple. La seconde approche, qui tire ses origines de la conception fonctionnelle d'une intégration en réseaux, à la Parsons, pour ne pas dire à la Spencer, privilégiera au contraire l'analyse des réseaux et débouchera sur la théorie de l'interdépendance, développée entre autres par Cooper et Keohane et Nye.

Les économistes, ceux de l'École comme les aurait qualifiés List, ont toujours été très mal à l'aise avec cette vision de l'économie mondiale. Il ne s'agit pas de nier

---

<sup>1</sup> L'auteur remercie pour leurs remarques, entre autres, D. Brunelle, C. Constantin, M.-A. Gagnon et J.-J. Gislain.

l'existence des nations, du moins dans leur dimension juridique, ni le fait que chaque société soit particulière, mais plutôt parce qu'en faisant des nations, en tant qu'entités juridiquement et historiquement distinctes, l'unité centrale autour de laquelle s'organise l'économie mondiale, cette vision en vient à nier les réalités qui sont propres au commerce, voire à subordonner celui-ci aux velléités nationales, une erreur d'autant plus fatale que l'économie ayant ses propres lois, toute entrave à la liberté du commerce est par le fait même une entrave à son bon fonctionnement. Les frontières politiques étant par nature artificielles, il ne peut donc y avoir deux types de commerce, l'un national et l'autre international, sans que cette séparation n'ait de conséquences fâcheuses sur le fonctionnement des marchés, et donc sur le bien-être des populations. Vu sous cet angle, ce n'est pas entre l'espace économique national et l'espace économique mondial que la ligne de séparation doit être tirée, mais entre deux types de droit, le droit commun et le droit privé, ou si l'on préfère, entre ce qui doit relever du domaine commun d'un côté et ce qui doit relever du domaine privé de l'autre. Ce qui fait immédiatement problème, puisque c'est à l'intérieur des frontières nationales que cette ligne de séparation, qui constitue au demeurant l'un des fondements de la modernité libérale, a toujours été tracée, avec de surcroît des différences parfois très grandes d'une société à l'autre.

Les réalités nationales ont toujours dérangé les économistes, au point que, d'une manière générale, les traités d'économie politique n'ont pendant fort longtemps abordé le commerce international qu'en fin d'ouvrage, sinon comme un chapitre particulier. L'expression même d'économie internationale, utilisée de préférence d'ailleurs à celle d'économie mondiale, ne s'est imposée que tardivement, à la fin du siècle dernier. Elle viendra remplacer l'expression jusque-là employée de commerce avec l'étranger, voire de commerce étranger. Il ne s'agissait pas à proprement parler de distinguer, comme l'avait fait Bentham dans le domaine du droit, entre ce qui relevait du domaine de souveraineté des États et ce qui relevait d'un domaine partagé par les États, mais plutôt de changer la perspective d'analyse, et au lieu de partir des États, d'aborder directement l'économie internationale en tant que réalité, au-dessus des États. Le développement du commerce et des mouvements de capitaux n'a pas été étranger à ce changement conceptuel mais, par delà ces réalités nouvelles, il s'agissait d'abord de faire valoir l'idée selon laquelle l'économie internationale, bien qu'elle fût encore perçue comme étant au croisement des circuits nationaux, était dotée d'une existence propre, avait ses propres règles, et qu'en conséquence, il ne revenait pas aux États d'influer sur les flux du commerce mais de se laisser porter par ceux-ci et ainsi, de trouver leur place à l'intérieur de ce réseau de réseaux, pour prendre une image contemporaine, qu'est l'économie internationale.

Il est intéressant de relever à cet égard, que, lorsque, après-guerre, le concept d'intégration sera appliqué au domaine des relations économiques internationales, on retrouvera la même ligne de démarcation que celle dont nous venons de faire état, entre ceux pour qui le mot intégration signifiait intégration à l'économie mondiale et ceux pour qui, au contraire, le mot visait à définir un processus, politique ou non de fusion de deux ou plusieurs économies distinctes en vue de former une nouvelle unité.

Quoi qu'il en soit, l'image que faisait ressortir ce nouveau concept, ne devait plus être celle d'un monde fragmenté, même s'il en était encore ainsi, mais celle d'un monde en voie d'unification, un monde qui devait tendre sous l'effet de la concurrence vers un système de prix unique, étant entendu que chaque nation devait et pouvait y trouver place non pas sur la base des frontières juridiques mais sur la base de ses avantages comparatifs, de ses dotations factorielles dirait-on aujourd'hui.

Cela dit, il faut immédiatement faire remarquer, que la pierre angulaire de cette construction théorique, la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, avec son corollaire la division internationale du travail, n'est en fait qu'une simple théorie *ad hoc*, construite pour réconcilier l'enseignement de la théorie avec la réalité d'un monde politiquement divisé, une réalité sur laquelle on venait superposer un autre type de différenciation, économique celle-là, les nations n'étant plus alors définies comme entités politiques mais en tant que parcs de facteurs de production, ce qui est on ne peut plus réducteur. De la sorte, les économistes pouvaient à la fois reconnaître leur caractère distinct et défendre une vision cosmopolite, universaliste du monde comme l'avaient fait les Lumières. Mais, alors que pour les Lumières, c'était la force de la Raison qui poussait l'humanité dans la direction, pour les économistes, cette force était celle de la concurrence, à l'image d'une main invisible comme la qualifiera Smith, comme contrainte extérieure dira plus prosaïquement Marx. Je ne puis m'empêcher de citer à ce propos un économiste du dix-neuvième siècle, tant le point de vue qu'il exprime résume on ne peut mieux cette conception linéaire et déterministe de l'histoire : « Ils (les premiers économistes, C.D.) semblaient ignorer que les lois naturelles et invisibles qui régissent le monde social sont comme celles qui régissent le monde physique : leur action est universelle ; elles ne sont ni d'un temps ni d'un lieu ; elles sont vraies pour une nation, elles sont la vérité pour toutes ». (M. T. N. Benard, *Les lois économiques*, Paris, Guillaumin, 1856, p. 26). Et d'ajouter, avec la même ferveur, à propos des différences entre le commerce à l'intérieur des nations et celui entre les nations, « Que l'on n'aille pas conclure de cet aperçu sur la différence du profit résultant de l'échange à l'intérieur ou au dehors, qu'il puisse être le moins du monde désirable de favoriser le développement du premier au détriment du second. Si nous avons fait cette distinction entre le commerce avec les régnicoles et le commerce avec l'étranger, c'est que nous avons dû tenir compte des faits actuels, et que nous avons expliqué le phénomène du point de vue des préjugés qui parquent encore l'humanité en troupeaux plus ou moins nombreux. En économie politique, il n'y a pas, il ne peut y avoir de nations, il n'y a que des travailleurs, des producteurs et des consommateurs ; c'est-à-dire que plus les échanges se feront facilement et promptement entre tous ces travailleurs, et plus le bien-être de tous s'accroîtra » (*Ibidem*, p. 347-348). On ne saurait être plus clair !

## **Le marché comme institution sociale**

Tout comme dans le cas de la première approche, on peut distinguer deux, sinon trois écoles de pensée. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut être pour ou contre le libre-échange, voire même s'il convient d'y apporter dans certaines situations, des nuances, pour protéger les industries naissantes ou tenir compte des différences de développement par exemple. Là-dessus, et cela peut surprendre, Smith et Marx partagent le même point de vue, bien que ce ne soit évidemment pas pour les mêmes raisons.

Le débat se situe plutôt sur la manière de rendre compte du rapport, forcément conflictuel, entre l'intérêt privé et l'intérêt commun, ce qui nous renvoie à l'objet même de l'économie politique. Que sa définition ait évolué avec les années, ne change néanmoins rien au fait que son objet est toujours resté le même, soit le bien-être des populations. À ceci près toutefois que la réalisation de ce bien-être passe par le truchement du marché ; d'où le conflit inévitable entre bien commun et intérêt privé. Si, pour les uns, ce conflit trouve sa solution dans la concurrence, le meilleur garde-fou qui soit des appétits privés, pour les autres au contraire, celui-ci ne peut aller qu'en s'aggravant, au fur et à mesure que s'accroissent les richesses et que se creuse le fossé (la contradiction) entre appropriation privée des moyens de production d'un côté et besoins collectifs de l'autre. Entre les deux, on retrouve une position intermédiaire, à la Keynes par exemple, qui viendra justifier la présence régulatrice de l'État pour corriger le circuit économique de ses défauts congénitaux.

Ce n'est donc pas sur la finalité ultime du marché qu'il y a discordance de vue, mais sur la perception que chacun s'en fait, dans son fonctionnement comme dans son développement, en tant qu'institution sociale. C'est d'ailleurs le problème central sur lequel butera Marx, échouant dans sa démonstration économique de l'exploitation comme dans celle de vouloir lier la fin du mode de production bourgeois à la récurrence des crises économiques. Mais là n'est pas la question. Ce que je veux seulement souligner, c'est que le marché est une institution sociale, et partant, un enjeu politique, puisqu'il s'agit de déterminer non seulement la ligne de partage entre le public et le privé, mais également le degré de liberté du marché vis-à-vis des autres institutions sociales. C'est d'ailleurs ce vient réaffirmer Jean-Baptiste Say lorsque, après avoir distingué l'économie politique (science des richesses) de la politique (science de l'organisation des sociétés), il explique en quoi et pourquoi l'appellation d'économie politique donnée à cette nouvelle science, est tout à fait appropriée, et, je cite : « ...il ne peut être question des richesses naturelles, des biens que la nature nous accorde gratuitement et sans mesure, mais seulement des richesses sociales fondées sur l'échange et la propriété qui sont des institutions sociales » (*Discours préliminaire*, p. 2). Polanyi, faut-il le rappeler, défendra le même argument dans son ouvrage classique, *La grande transformation*. Le problème posé dans ces termes, toute la question est de savoir si les institutions que sont l'échange et la propriété doivent, pour répondre à leur finalité sociale, être encadrés ou non, un débat qui sera au coeur de la problématique keynésienne d'après-guerre.

Des remarques précédentes, je voudrais, tirer deux constats. Le premier, c'est que s'il y a deux lignes de démarcation théorique fondamentales en économie politique, entre ceux pour qui l'économie mondiale est un réseau d'économies nationales qui, à travers le commerce, font système, et ceux pour qui, débordant des frontières nationales et se croisant, les réseaux du commerce constituent leur propre espace de production, de circulation et de distribution des richesses, une seconde ligne de démarcation apparaît à l'intérieur même de ce deuxième courant, entre ceux pour qui l'harmonie des intérêts se trouve réalisée à travers la concurrence, ceux ensuite pour qui la contradiction des intérêts ne pourra jamais être dépassée, sinon par la voie politique comme Marx en avancera l'idée, et ceux, enfin, pour qui la réconciliation des intérêts est possible, mais par la médiatisation de l'État.

Ce premier constat me conduit à en faire un second : toute prétention de construire une économie politique internationale au croisement, à l'interface de l'économique et du politique ne peut qu'être vouée à l'échec, surtout s'il s'agit de croiser deux conceptions de l'économie mondiale que tout distingue l'une de l'autre. Pour faire court, on ne peut en même temps avoir une vision géopolitique de l'économie mondiale, et reconnaître que celle-ci est dotée d'une existence en propre. C'est le dilemme du courant réaliste en économie politique internationale qui entend malgré tout se réclamer du libéralisme économique. La perspective keynésienne permet de résoudre ce dilemme, mais cela suppose néanmoins qu'il soit possible de tracer une ligne de séparation entre le marché national et le marché international, ce qui pose problème dans un contexte de transnationalisation des circuits de l'argent, mais pas là uniquement, tant s'en faut...

## **La globalisation**

Même si cela n'a eu, jusqu'à présent, que fort peu de conséquences sur le contenu des manuels d'économie, l'expression « économie globale » s'est très rapidement imposée en économie, comme pour mieux souligner la discontinuité historique actuelle, le passage à ce que l'OCDE a appelé « la dernière phase de l'évolution des affaires internationales et de l'intégration de l'économie mondiale », une manière un peu moins provocante de parler de la fin de l'histoire. Discontinuité historique ou non, le fait est que trois facteurs, au demeurant interdépendants, concourent à l'émergence d'une nouvelle réalité économique, pour le moment encore « confusément perçue » pour reprendre Michalet. Premier facteur : les nouvelles technologies. Celles-ci, en réduisant les distances et les temps d'opération, ont, non seulement profondément modifié l'organisation des circuits économiques et partant, les pratiques des acteurs, mais également accéléré la production et la circulation des richesses, favorisant en cela l'interpénétration des sociétés. Second facteur : l'adhésion quasi-universelle aux principes fondamentaux sur lesquels a été construit l'ordre commercial libéral d'après-guerre, ce qui a eu pour résultat d'élargir considérablement l'espace de liberté, donc de décision, des acteurs privés. Troisième facteur, enfin : l'extension et l'interconnexion

de plus en plus complexe des réseaux d'entreprises, ce qui, en retour, a eu pour conséquence d'élargir le champ de la concurrence à l'échelle de la planète et, sous l'effet de celle-ci, de faire reculer le domaine réservé des États.

Sous l'effet de ces trois facteurs, la globalisation, un processus d'élargissement, d'approfondissement et d'accélération des circuits économiques à l'échelle du monde, est très vite apparue pour les économistes, mais également jusque dans notre discours au quotidien (ce qui est un peu plus étonnant), comme une nouvelle force de l'histoire, pour ne pas dire comme le nouvel acteur de l'histoire. De là à voir le monde comme un monde sans frontières, sans autre ordre que spontané, sans autres garde-fous aux intérêts privés que ceux qui émergent de leur propre rivalité, voire d'une certaine auto-discipline (codes de bonne conduite, *lex mercatoria*, etc.), il n'y a qu'un pas, que certains franchiront allègrement mais que d'autres rejeteront. Débat d'école donc, comme celui qui opposa plus d'un siècle durant l'école ricardienne à l'école marxiste, mais qui reste marqué, dans un camp comme dans l'autre, par cette idée forte d'une histoire en marche, d'une histoire dont on a transformé ce qui n'est pourtant que phénomène, en acteur venu de nulle part, et qui aurait pour nom « globalisation ».

Bousculée, mal remise de la fin de la guerre froide, l'autre école, celle de la géoéconomie, n'a pas tardé à réagir, non sans s'adapter, elle aussi, aux nouvelles réalités économiques, voire dans certains cas recycler les vieux cadres de pensée de la géopolitique de la guerre froide. L'approche systémique restant la même, certains, comme Waltz, Gilpin, voire Ludwak par exemple, souligneront le fait qu'à travers la globalisation des circuits économiques, une nouvelle architecture de l'économie mondiale est en train d'émerger, avec ses nouveaux centres de gravité, ses gagnants et ses perdants, etc. Et d'autres, comme Bergsten ou Cerny par exemple, le fait que les États, en plaçant désormais les dimensions économiques de leur sécurité avant ses dimensions plus traditionnelles, associent désormais étroitement sécurité et prospérité, cette dernière dépendant de la capacité des politiques à placer avantageusement l'économie nationale dans les circuits économiques, qu'il s'agisse de ceux du commerce, des capitaux, et de plus en plus, à travers l'immigration, des hommes. Inutile de dire que ce ne sont pas les faits qui manquent pour venir conforter les points de vue des uns comme des autres, tant est devenu évident le glissement généralisé des politiques économiques vers un mercantilisme libéral comme j'aime à le qualifier. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la démarche reste stato-centrée et systémique.

Ainsi, et contrairement à ce que l'on aurait été en droit de s'attendre, vu la radicalité du changement dont tout le monde parle, loin d'ouvrir le débat sur de nouvelles avenues théoriques, la globalisation fait que resurgir sous une forme renouvelée, la ligne de fracture traditionnelle entre deux conceptions rivales de l'économie mondiale. Serions-nous condamnés à devoir opter pour l'une ou pour l'autre, et par le fait même, à rester enfermés dans la vision d'un monde dont les évolutions nous sont données, soit les forces aveugles de la concurrence, soit par les jeux de puissance ?

## **Les institutions de l'économie mondiale**

Dans un livre, rapidement devenu célèbre, *Rival States, Rival Firms*, Stopford, Strange, et Henley, cherchant à contourner cette dichotomie classique État-marché, avaient fait d'un simple triangle, dont les trois pôles étaient définis par les rapports d'entreprise à entreprise, d'État à État et d'État à entreprise, la grille théorique à partir de laquelle il leur paraissait possible de développer une économie politique qui rende non seulement compte des jeux du marché et des rapports interétatiques, mais également des étroites relations qui existent, et au demeurant ont toujours existé, entre les pratiques des acteurs privés et publics dans le domaine des relations économiques internationales. La piste est intéressante. Pour deux raisons. Tout d'abord, elle permet d'aborder des rapports entre les acteurs privés et publics à l'intérieur d'un jeu triangulaire qui tient compte des tensions auxquelles est soumise la prise de décision. Ensuite, et surtout peut-être, elle permet de déplacer le débat vers les institutions : sur leur nature tout d'abord, puisque ce sont elles qui balisent les comportements des acteurs, publics ou privés ; sur leur évolution ensuite, dans la mesure où il y a une interaction permanente entre elles et les comportements.

Ainsi, si nous nous plaçons du point de vue des États, la tension est évidente entre trois ordres de préoccupation : préserver leur souveraineté, orienter les circuits économiques en leur faveur, et promouvoir la règle de droit sur la scène internationale. Si nous nous plaçons du point de vue des entreprises, les ordres de préoccupation ne sont pas les mêmes, mais la tension n'en demeure pas moins entre la recherche de la plus grande liberté opérationnelle possible, l'internalisation des avantages qu'il est possible de tirer de la différenciation économique des espaces sur lesquels elles opèrent, et la nécessité d'établir des règles transparentes de concurrence sur les marchés. De la sorte, non seulement l'analyse triangulaire permet de tenir compte des logiques différentes qui animent les comportements des acteurs publics et privés, et par le fait même, de percevoir la globalisation comme un construit, mais également fait-elle immédiatement ressortir la centralité des institutions comme enjeu à la fois théorique et politique de la globalisation. En fait, entre les différents ordres de préoccupation, de multiples combinaisons sont possibles, le laisser-faire total et l'unilatéralisme agressif étant parmi celles-ci les deux plus extrêmes.

On peut être critique de l'un comme de l'autre, mais il n'en demeure pas moins que la transformation de l'État en État-providence dans l'après-guerre et, parallèlement, l'établissement à l'échelle du monde d'un réseau aussi dense qu'étendu d'institutions multilatérales ne visaient rien d'autre qu'à définir, à redéfinir devrions-nous plutôt dire, les rapports privé/public aux deux niveaux à la fois, au niveau national et au niveau international. Cela conduira, au premier niveau, à l'élargissement des fonctions de l'État ; et au second niveau, à l'institutionnalisation de la règle de droit dans les relations économiques internationales. On a pu parler à ce propos d'un nouveau rapport ici entre l'État et le marché, et parallèlement, d'un nouveau rapport entre les États sur la scène économique mondiale. Ce qui fera dire à certains que l'on aura, curieusement, Keynes à l'intérieur et Smith à l'extérieur. Mais le problème de cet ordre ne vient pas



tant de là que du fait qu'imaginé dans une double perspective, de reconstruction de l'économie mondiale d'une part et de recomposition des sociétés d'autre part, les priorités politiques sont allées dans ces deux directions, soit l'introduction de la règle de droit dans les relations interétatiques et l'élargissement des fonctions de l'État, avec le résultat que l'on n'a jamais vraiment voulu aborder de front le problème pourtant central des institutions qui devaient encadrer, voire réguler les circuits économiques internationaux. Aussi, si la globalisation a eu pour effet de mettre sous tension les institutions nationales et inter-nationales issues de ce projet, elle a aussi eu pour effet de faire apparaître une lacune majeure : celle des règles qui doivent encadrer une économie mondiale qui ne gravite pas autour des États, mais autour des acteurs privés, des entreprises entre autres.

Le marché et l'État sont les formes institutionnelles que se sont données les sociétés pour assurer leur bien être et organiser les rapports sociaux. Or, si, comme l'écrit fort joliment Jacques Lévy, le politique est "jusqu'à présent, l'angle mort, le ventre mou de la mondialisation" (*Le monde pour cité*, 1996, p. 8.), il l'est, non pas parce que les frontières nationales sont devenues plus poreuses que jamais ou que les gouvernements ont abdicqué devant les « forces du marché » mais parce que, qu'elle qu'en soit la cause ultime, la globalisation, dans le sens où je l'ai définie plus haut, a mis les institutions existantes sous tension du fait des nouveaux comportements des acteurs, publics ou privés, et qu'à défaut de s'entendre pour le moment encore sur la nature des institutions à mettre en place, c'est plutôt la stratégie du passager clandestin (*free rider*) qui tend à prévaloir sur la scène économique mondiale. Le problème dès lors n'est plus seulement de définir les institutions qui doivent régir les rapports d'État à État, mais aussi et surtout, celles qui doivent régir les rapports d'État à entreprise et les rapports d'entreprise à entreprise, et ce, dans un cadre qui ne soit plus strictement national ou inter-national, mais désormais global. Les débats qui ont entouré le projet d'accord multilatéral sur l'investissement et conduit temporairement à son report illustrent fort bien, à mon avis, ce problème et le vide institutionnel dans lequel nous nous trouvons actuellement.

## **Propositions**

Où en sommes-nous ?

S'il convient de sortir du clivage actuel entre les deux visions concurrentes de l'économie mondiale et, pour ce faire, non pas de définir une économie politique internationale qui soit un croisement aussi curieux que bâtard de deux mondes, celui de l'économie et celui du politique, mais de revenir aux bases de l'économie politique, encore faut-il que nous prenions les institutions au sérieux. Tout en reconnaissant le caractère social du marché et la nature particulière de l'État comme forme d'organisation de la vie en société, l'économie politique n'a jamais vraiment intégré les institutions à ses cadres d'analyse, sinon en des termes très fonctionnalistes. Entre l'accumulation des richesses et le bien-être de tous d'une part, entre la poursuite de la

prospérité économique d'une nation et le bien-être de la communauté internationale dans son ensemble d'autre part, ce n'est pas tant le rapport par essence conflictuel qui est important que la nature des institutions qui sont mises en place pour le régler. Aucun *deus ex machina*, qu'il s'agisse de la concurrence ou d'autre chose, ne peut résoudre spontanément, ou dans un avenir lointain, ce conflit. Voilà pour le constat. Partant de là, je voudrais avancer trois propositions, trois propositions qui vont dans le sens d'une réintégration de l'économie politique internationale dans l'économie politique.

En effet, si nous voulons adopter une démarche institutionnaliste de l'économie politique, et reprendre en cela les chaussures des institutionnalistes américains, ceux de la première génération (Veblen, Commons, Mitchell, Hirschman entre autres) non les néo-fonctionnalistes actuels entendons-nous bien, nous devons par le fait même, premièrement, considérer les trois faits d'observation, les trois facteurs évoqués plus haut qui sous-tendent la globalisation, pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire comme des faits plausibles. Et pourquoi pas, commencer par prendre la globalisation, elle-même, comme une simple hypothèse plausible.

Deuxièmement, si l'élargissement des circuits économiques s'accompagne d'une interpénétration croissante des sociétés et d'une intégration en profondeur des différentes des économies entre elles, nous devons orienter la recherche vers les indicateurs qui permettront de prendre la mesure du phénomène, mais également vers les implications du phénomène sur les comportements des acteurs, de même que vers leurs effets en retour sur les institutions existantes.

Troisièmement enfin, comme le disait Wesley C. Mitchell à propos des cycles économiques, si ce ne sont pas les théories qui manquent pour expliquer la globalisation, leur prolifération est davantage une source de confusion que de clarté. Les théories sont utiles mais elles ne peuvent être que des guides pour la recherche, des guides qu'il s'agit de manipuler avec d'autant plus de précaution que, d'une part, elles sont le fruit des observations passées, et que, d'autre part, il ne s'agit le plus souvent que de reconstructions partielles et réductrices de la réalité. Ce n'est que de l'étude systématique des faits, beaucoup plus systématique que ce n'est actuellement le cas, que peut sortir une meilleure compréhension des réalités contemporaines de l'économie mondiale, mais aussi que l'on pourra faire avancer le débat politique sur ses institutions, débat qui tourne à vide actuellement, à l'image du débat théorique.

En somme, et pour me résumer, si l'économie politique a pour objet central l'étude des circuits de production et de répartition des richesses, il importe de tenir compte du fait que ces circuits ne fonctionnent pas dans le vide, ni hors du temps, mais dans le cadre d'institutions dont l'étude doit faire elle-même partie de cet objet.